



Campagne de recrutement PhD tracks de l'Université PSL

Modalités d'admission et calendrier 2027/28

L'Université PSL reconduit au titre de l'année académique 2027/28 l'appel à candidature pour ses programmes d'excellence PhD tracks.

Accessibles après un premier cycle dans l'enseignement supérieur et structurés sur le modèle anglo-saxon, les PhD tracks offrent un financement pendant 5 ans, soit de l'entrée en master à l'obtention du doctorat.

Article 1 : Descriptif des PhD tracks de l'Université PSL

Hautement sélectifs et entièrement dispensés en anglais, ces cursus s'adressent à des étudiantes et des étudiants à haut potentiel souhaitant relever les défis scientifiques de demain et être formés, dès le niveau master, au plus près de la recherche. Immergés dans l'écosystème d'excellence des programmes gradués de l'Université PSL (laboratoires et équipes académiques du plus haut niveau, partenariats internationaux etc.), les lauréats bénéficient d'un parcours personnalisé orienté vers leur projet de thèse dès la 1^{re} année de leur master au sein de l'Université PSL.

Les PSL PhD tracks comportent deux volets :

- un volet master (24 mois)
Seuls les masters et parcours listés ci-dessous (Article 2) sont éligibles au présent appel à candidature PhD track au titre de l'année universitaire 2027/28 (rentrée de septembre 2027).
- un volet doctorat (36 mois)
Une fois diplômés de leur master, et suite aux validations de leurs projets de thèse dont les modalités varient d'un PhD track à l'autre (« qualifying exam »), les étudiants lauréats poursuivront leur doctorat à PSL. [Cf article 10 pour les conditions de poursuite d'études].

Article 2 : Liste des PhD tracks ouverts aux recrutements en 2027/28

Les parcours de masters listés ci-dessous proposeront une entrée en PhD track au titre de l'année universitaire 2027/28 et seront donc ouverts à candidature.

À noter : **l'admission en PhD track à l'Université PSL vaut admission en 1^{ère} année de master.**

Programme gradué	Parcours de Master (M1) éligibles aux PhD tracks PSL 2027/28	Site web du PhD track
Chimie	- Chimie (<i>Master Chimie</i>)	Site web
Sciences du vivant	- Interdisciplinary Master's in Life Sciences (<i>Master Sciences du vivant</i>) - Science & Technologie pour la Santé / ST4Health (<i>Master Ingénierie de la santé</i>)	Site web
Astrophysique	- Sciences de l'univers et technologies spatiales (<i>Master Sciences de l'univers et technologies spatiales</i>)	Site web
Informatique	- Informatique fondamentale (<i>Master Informatique</i>) - Informatique, décision, données (<i>Master Informatique</i>)	Site web

Cette liste est propre à l'appel à candidatures 2027/28 et est susceptible d'évolution au titre des prochaines campagnes.

Compte tenu de la très haute sélectivité des PhD tracks de l'Université PSL, il est fortement recommandé aux candidats de postuler en parallèle aux sessions de recrutement « traditionnelles » des masters (cursus en 2 ans). Les modalités et calendriers de recrutement sont détaillés sur le site des formations.

Article 3 : Critères de recrutement

Les critères d'admission communs à tous les PhD tracks de l'Université PSL sont les suivants : **excellence académique, qualité du projet de recherche, maîtrise de la langue anglaise** (niveau C1). Une expérience préalable de recherche, dans un laboratoire, n'est pas obligatoire, mais elle constitue un atout majeur. De la même manière, une expérience académique ou professionnelle à l'international constitue un plus.

Article 4 : Conditions d'éligibilité

- Pour postuler en PhD track, les candidats doivent satisfaire aux prérequis propres au master concerné et détaillés sur le site web de la formation. En particulier, et ce quel que soit le PhD track visé, les candidats devront *a minima* être titulaires (ou en dernière année de préparation l'année de leur candidature) d'une licence, d'un bachelor ou de tout autre diplôme de niveau équivalent justifiant de 180 crédits ECTS (équivalent Bac+3).
- Pour les étudiants déjà inscrits à l'Université PSL et qui satisfont aux critères ci-dessus : en plus des conditions générales d'admission, seuls les étudiants inscrits en L3 ou dans un master non inclus dans le programme gradué visé sont éligibles. En d'autres termes, il conviendra de distinguer les 3 cas suivants :
 - Étudiant en L3 à PSL, quel que soit le diplôme → **candidature éligible**
 - Étudiant dans un master PSL en dehors du programme gradué concerné → **candidature éligible**
 - Étudiant dans un master PSL inclus dans le programme gradué concerné → **candidature non-éligible** (afin de ne pas nuire à la cohérence du système en 5 ans et à l'attractivité internationale de ces nouveaux cursus).

Exemple : un étudiant inscrit (ou diplômé) en Master « Sciences de l'Univers et technologies spatiales » à l'Observatoire de Paris-PSL ne pourra pas candidater au PhD track d'Astrophysique.

À noter : L'admission en PhD track n'est possible qu'**au niveau M1** pour un cycle d'études complet de 5 ans (2 ans de master et 3 ans de doctorat). En d'autres termes, il n'existe pas d'admission directe en 2^e année de PhD track.

Article 5 : Calendrier de recrutement 2027/28

- Ouverture des candidatures (dépôt de dossier) : 14 octobre 2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 14 décembre 2026 (23h59 CET time)
- Auditions des candidats admissibles : Janvier - mars 2027 (*selon le PhD track concerné*)
- Résultats d'admission : Février - Avril 2027 (*selon le PhD track concerné*)

Article 6 : Procédure et dossier de candidature

Procédure de recrutement sur dossier (à soumettre en ligne [sur le portail de PSL](#)) et entretien.

Les candidats admissibles seront conviés à un entretien de recrutement (à distance) avec la commission de recrutement du PhD track concerné. Ces entretiens se déroulent en anglais.

Dossier de candidature : tous les documents doivent être déposés en ligne sur le portail de candidature. Seules les candidatures complètes et soumises dans les délais indiqués ci-avant seront prises en considération. Les candidats devront notamment fournir les pièces suivantes :

- **CV académique** (en anglais)
- **Relevés de notes de tous les diplômes dans le supérieur et la copie des diplômes** (le cas échéant, attestations de réussite) de chaque établissement / université fréquenté(e) dans l'enseignement supérieur
- **Projet d'études** (en anglais, une page maximum)
Ce document vise à expliciter qui vous êtes et ce que vous attendez de vos études supérieures. Votre intérêt pour le domaine et vos objectifs de carrière seront détaillés. Vous pouvez utiliser ce document pour clarifier tout élément inhabituel dans votre CV ou vos relevés de notes.
- **Projet de recherche** (en anglais, une à deux pages)
Ce document doit expliciter les intérêts du candidat dans son domaine de recherche et de spécialisation. Il devra présenter un projet de recherche structurant dans lequel il s'est engagé et ce qu'il prévoit pour l'avenir de sa recherche s'il rejoignait un programme gradué PSL.

- **Justificatif de maîtrise de langue anglaise (niveau C1).** Pièce facultative mais recommandée. À noter, le niveau d'anglais des candidats admissibles sera également évalué dans le cadre de l'entretien. Les prérequis de langue propres à chaque PhD track sont affichés sur le portail de candidature. De façon générale :
 - Si la langue maternelle du candidat est l'anglais ou s'il a obtenu un diplôme d'enseignement supérieur (BA/BS.c, MA) dans une université anglophone, il suffira de joindre une déclaration l'expliquant.
 - Le cas échéant, il est recommandé de joindre les résultats officiels (attestation de score) d'un test d'anglais récent, par exemple le TOEFL ou l'IELTS. Si le candidat ne dispose pas de résultats officiels récents au moment de sa candidature, il pourra soumettre provisoirement des résultats plus anciens, mais le jury se réserve le droit de demander des résultats officiels et récents plus tard dans le processus de sélection.
- **Références :** coordonnées (nom, titre, email) d'au moins deux référents académiques ou professionnels (encadrants de stage par exemple).

Certains Phd tracks peuvent demander des pièces ou informations complémentaires. Se référer au portail de candidature de PSL pour disposer des modalités détaillées propres à chaque formation.

Article 7 : Critères de sélection et organisation des jurys

Chaque étape du processus de sélection (évaluation des dossiers et entretiens des candidats admissibles) est organisée par une commission de recrutement déterminée par le programme gradué concerné.

Les membres et les présidents des jurys sont soit des enseignants-chercheurs, des professeurs d'université, des chargés de recherche ou des directeurs de recherche. Des représentants des masters concernés sont impliqués à chaque étape du processus de sélection. Pour rappel, l'évaluation des jurys se base sur des **critères d'excellence académique**, avec une attention particulière accordée à l'intérêt de l'étudiant pour la **recherche** et à la maturité de son projet.

Article 8 : Modalités de financement et prestations offertes aux lauréats

• Financement

Le montant de la bourse octroyée aux lauréats des PhD track PSL est de :

- **10 000 € / an sur 10 mois** pour les deux années de master (modalités de versement spécifiques selon les établissements de PSL)
Toutefois, pour certains PhD tracks, le montant de la bourse peut s'élever à 12 000 € / an sur 10 mois. (Voir détails sur le site web de chaque Phd track)
- **L'équivalent d'un contrat doctoral basé sur la législation française (montant en vigueur selon l'arrêté du 29 août 2016 fixant la rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels et modifié par l'arrêté du [26 décembre 2022](#)).**

Le financement du master est une gratification octroyée directement à l'étudiant ; le contrat doctoral est un contrat de travail au sens de la réglementation en vigueur. Le doctorant reçoit ainsi une rémunération salariale ouvrant des droits et soumis à des cotisations salariales. Le doctorant est considéré comme salarié pour toute la durée du contrat.

Sauf disposition spécifique prévue par le programme gradué concerné (voir site web), les droits d'inscription, les frais de logement, de transport et plus généralement les frais de vie restent à la charge des lauréats.

• Prestations et accompagnement offerts aux lauréats

En complément de la bourse, les lauréats bénéficieront des dispositifs suivants pour faciliter leur intégration à l'Université PSL :

- **Accompagnement administratif et accueil par le [PSL Welcome desk](#)** pour les lauréats étrangers (primo-arrivants ou non) : titres de séjour, assurance maladie, ouverture de compte bancaire, *buddy program* etc.
 - Les étudiants primo-arrivants bénéficieront en outre d'un « meet & greet » à l'aéroport, service assuré par un tuteur international du PSL Welcome Desk.
- **Cours de langues gratuits**
 - 3 mois de cours de FLE (Français Langue Etrangère) en ligne offerts gratuitement aux lauréats non-francophones

- Accès au [centre de langues de PSL](#) pendant tout le cursus académique
- Accès au programme échange linguistique proposé par le PSL Welcome Desk ("Tandem Program").
- **Accès aux services de santé gratuits** de l'Université PSL
- **Logement garanti pour la première année de master (M1)**
 - Chaque lauréat, une fois l'offre d'admission confirmée, se verra proposer par l'Université PSL une solution d'hébergement dans le Grand Paris (Paris ou proche banlieue).
 - Plusieurs options proposées, exclusivement au sein du parc de résidences partenaires de PSL ou dans le contingent de chambres proposées par certain programme gradué.
 - Ce dispositif (chambres réservées) vise à offrir à chaque lauréat une pleine sérénité quant à la préparation de sa venue ou installation à Paris (pas de recherche de logement à opérer).
A noter : les loyers et frais associés au logement restent intégralement à la charge de l'étudiant. Leur montant varie selon le type de logement, sa superficie, sa localisation et la résidence concernée. Les conditions tarifaires applicables aux différentes solutions d'hébergement proposées sont communiquées aux lauréats au moment de leur proposition de logement.

Conditions détaillées :

- Éligibilité : cette offre concerne les lauréats dans le périmètre du dispositif PSL PhD track détaillé dans le présent règlement, quelle que soit leur situation (français ou étranger, primo-arrivant en France ou non).
 - Durée : année de M1 uniquement, au titre de l'année universitaire 2027/28 (rentrée de septembre 2027). A noter : en cas de redoublement ou d'aménagement de scolarité (ex. année césure), l'offre n'est pas renouvelée en 2028/29.
 - Contractualisation : les lauréats sont libres d'accepter ou non cette proposition. Ils disposeront d'un délai raisonnable pour notifier leur décision.
- En cas d'acceptation, les étudiants s'emploient à respecter cette acceptation en évitant tout désistement tardif.
- En cas de refus, les lauréats pourront trouver un hébergement par leurs propres soins ou solliciter l'accompagnement à la recherche de logement par le service Accueil Logement de l'Université PSL.

Article 9 : Confidentialité et données personnelles des candidats

L'Université PSL est responsable du traitement des données conformément au règlement européen n°2016/679, le règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'Université PSL s'engage à garder confidentielles toutes les informations transmises dans le cadre du processus de sélection des candidats. Les dossiers de candidature et données afférentes ne seront transmis qu'aux présidents et membres du jury, ainsi qu'aux services administratifs impliqués dans la sélection des candidats (admissions, scolarité). La politique de confidentialité des données est publiée sur le portail de candidature de l'Université PSL. Les dossiers de candidatures refusés sont détruits un an à compter de la notification de la décision de refus sauf en cas de précontentieux et/ou de contentieux. Dans un tel cas, les données des candidats refusés sont conservées jusqu'au règlement amiable du litige ou jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires. Les dossiers de candidature dont l'admission est confirmée sont conservés par les services admissions/ scolarité pendant la durée de la scolarité.

Article 10 : Obligations des lauréats aux PhD tracks PSL

Les lauréats des PhD tracks PSL bénéficiaires de la bourse afférente s'engagent à honorer strictement les conditions de financement détaillées à l'article 8 du présent règlement.

Les étudiants financés doivent remplir les conditions académiques du master dans lequel ils sont inscrits. Une fois le master validé, un comité *ad hoc* désigné par le Programme Gradué concerné, déterminera si l'étudiant bénéficie d'un financement supplémentaire pour la poursuite de son doctorat à PSL (« *qualifying exam* » préalable à l'entrée en thèse).

Le versement de la bourse est subordonné à la présence et l'assiduité de l'étudiant pendant son cursus. Pour percevoir le premier versement de l'allocation mensuelle, le lauréat devra obligatoirement débiter son cursus dans son établissement d'inscription.

Selon la réglementation en vigueur, l'étudiant peut demander une année de césure. La bourse sera alors suspendue pendant cette année de césure.

Possibilités de cumul de bourses / financements :

Le cumul avec d'autres bourses sera étudié au cas par cas par le jury du programme gradué concerné. Ce dernier statuera alors sur la compatibilité des 2 régimes de financement.

En particulier, si un étudiant est également lauréat d'une bourse Eiffel, il ne pourra pas cumuler les 2 bourses pendant ses 2 années de Master. Mais la bourse Eiffel pourra remplacer la bourse de master prévue par le PhD track PSL pour les deux premières années du cursus (jusqu'à l'entrée en thèse).

Il est en revanche possible de cumuler la bourse PhD track PSL avec une gratification de stage.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'admission confirmée à un PhD track PSL vaut acceptation de l'ensemble des dispositions du présent règlement.